

provinces. Pour la même période, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest prévoit environ 74.5 millions de dollars de dépenses, dont les rentrées locales représenteront moins de 10 p. 100, auxquelles il faut ici encore ajouter les recouvrements et l'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral assume la différence dans les deux cas sous forme de subventions et de prêts spéciaux.

Je passe aux modifications proposées à la loi sur les terres territoriales. Elles donneront au gouverneur en conseil l'autorité d'établir des règlements sur l'usage et la conservation de la surface des terres dont la gestion relève de mon ministère. Les règlements sur l'usage des terres font partie d'un programme en quatre points destiné à protéger nos terres dans le Nord. Ils traduisent la volonté du gouvernement de tenir à cœur les leçons des premiers développements. En y ajoutant le programme de recherche sur l'usage des terres dans l'Arctique, le groupe d'étude sur la conservation et les essais d'été sur les lieux dont j'ai parlé récemment à Winnipeg, ils permettent d'espérer que les troubles écologiques dans le Nord seront supprimés ou minimisés. Accompagnés de la loi sur les eaux intérieures du Nord et de la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, ils prouvent que nous n'avons pas l'intention de répéter dans le Nord les erreurs faites ailleurs. En vertu des modifications à l'étude aujourd'hui, des zones de gestion des terres seront établies auxquelles des principes directeurs précis s'appliqueront pour en ordonner l'usage. Ainsi, nous pourrons protéger la délicate toundra sans restreindre indûment les activités dans le désert du Nord. Quiconque verra à l'utilisation des terres dans une zone de gestion devra obtenir un permis avant de pouvoir se livrer à ces opérations. Son permis établira la manière dont les opérations doivent être faites et exigera la présentation des plans afin que le dommage se réduise au minimum et que l'assainissement s'entreprenne, si nécessaire. Les nouveaux règlements sur l'utilisation des terres sont dressés en étroite collaboration avec les préposés à la conservation, les gouvernements territoriaux et les industries touchées. De l'industrie, nous avons une collaboration volontaire. D'ailleurs elle suivait déjà des pratiques qui deviendront obligatoires aux termes de la mesure législative proposée.

Je veux qu'une chose soit parfaitement claire. Notre gouvernement s'engage à faire observer strictement ces règlements. Nous voulons que le Nord ne soit pas victime des maux d'une exploitation incontrôlée. Actuellement, nous rencontrons des représentants de l'industrie pétrolière, de l'industrie minière et des intérêts forestiers, car ce sont ces entreprises qui savent ce qu'elles veulent accom-

plir. Nous rencontrons aussi des préposés à la conservation et des membres du gouvernement territorial, car ce sont eux qui savent ce qu'ils veulent éviter. Nous espérons que les règlements seront acceptables pour tous ces intérêts profondément divergents. Sinon, le gouvernement devra accepter et il acceptera ses responsabilités.

Nous nous efforcerons sans doute d'appliquer à l'utilisation de ces terres les meilleurs règlements possibles mais, ne l'oublions pas, il y a beaucoup de choses que nous ignorons au sujet de l'Arctique. Pour compléter les règlements, nous allons donc lancer un programme de recherches de \$500,000 par an, appelé ALUR sur l'utilisation des terres de l'Arctique. Ce programme aura pour but d'étudier tout particulièrement les effets de l'utilisation des terres dans l'Arctique et d'élaborer des méthodes permettant de minimiser les dommages éventuels. Il s'appliquera à favoriser les mêmes intérêts que ceux qui ont présidé à la rédaction des règlements, et les modifications que l'on proposera d'apporter à ceux-ci dépendront de ses résultats. Monsieur l'Orateur, les Canadiens n'ont pas besoin de dépenser des millions de dollars pour découvrir comment l'environnement de l'Arctique peut être protégé contre les abus. Le gouvernement peut incontestablement enjoindre à l'industrie d'assumer les frais nécessaires pour nous convaincre que les activités qu'ils envisagent sont sans danger. C'est à ceux qui veulent extraire du sol les matières brutes qu'il appartient d'établir et de nous dire comment ils comptent se conformer aux règlements imposés par le gouvernement sur l'utilisation des terres, sans risquer de compromettre l'équilibre si délicat de l'écologie du Nord.

Un dernier mot, monsieur l'Orateur, sur la composition du groupe d'étude chargé de la conservation du Nord. Il comportera cinq membres, recrutés au niveau universitaire parmi des scientifiques et des conservateurs qui seront accompagnés de trois représentants de la société pétrolière chargés de leur signaler les objectifs et les activités de l'industrie. De cette façon, ces universitaires ne seront pas envoyés sur place sans connaître les besoins et les objectifs de l'industrie. Le rapport devrait donc refléter les réalités du Nord. Il y aura, en outre, des fonctionnaires du ministère qui ne feront pas partie du groupe chargé de rédiger le rapport mais qui serviront d'agents de liaison pour aider les membres actifs du groupe d'experts.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais demander à tous les députés d'appuyer sans réserve ce projet de loi. J'espère qu'il pourra être adopté rapidement car il y aura cette année des élections dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Il importe que